

„ les droits souverains ; mais que plutôt
„ elle lui donneroit de l'assistance pour cet
„ effet.

M. Manning ayant repliqué là dessus, que la Reine étoit déjà informée, nous lui dîmes, en haussant les épaules, *de quelle maniere est-ce que la Reine en a pu être informée ?* mais nous ne l'accusâmes point du tout d'avoir mal informé, ainsi qu'il le dit dans son écrit ; quand aux autres affaires l'on n'a jamais fait mention d'aucune information donnée.

Ensuite on a parlé du traité de passage, mal observé de la part de la très-loyable Maison Archiducalc d'Autriche, & des justes plaintes que nôtre Etat en a faites plusieurs fois ; nommément que depuis ledit traité fait, l'on avoit entrepris au très-grand préjudice
„ de nôtre Etat, plus de nouveautez qu'au-
„ paravant, en deffendant la sortie des grains,
„ en introduisant les *Rooden* ou Gardes, &
„ en mettant de nouveaux impôts sur les
„ vivres &c. Que lui M. Manning se trouvant ici au nom de la Reine pour donner toute l'assistance possible à nôtre République dans les griefs qu'elle peut avoir envers la très-loyable Maison Archiducalc d'Autriche, & particulièrement au sujet de la conclusion d'un nouveau Capitulat avantageux, l'on vouloit esperer qu'il auroit à cœur d'en donner des marques réelles dans les conjonctures.

„ Il répondit là dessus, qu'il croyoit y
„ avoir contribué jusqu'à présent, ainsi que
„ la Lettre qu'il avoit remise il y a quelque
„ rems au President de la Ligue, le faisoit
„ voir assez, assurant qu'il feroit la même
„ chose à l'avenir. Sur